



# **Plan de Protection TC Romont**

**Version 1.0**

**04.05.2020**

**Contact COVID-19: Muriel Maradan 079 830 94 42**

## 1. Mesures clubs & centres

### 1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club, chaque centre doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

#### Mesures

La personne mandatée COVID-19 pour le TC Romont est :

Muriel Maradan

Case postale 31

1680 Romont

[muriel.maradan@gmail.com](mailto:muriel.maradan@gmail.com)

079 830 94 42

Le club inscrit la personne mandatée COVID-19 dans l'administration des membres de Swiss Tennis.

### 1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

#### Mesures

Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes:

Les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés

Les poubelles sont retirées ou fermées.

Le système d'eau potable est rincé avant d'être remis en service.

Les portes et portails restent ouverts pour réduire les contacts au maximum.

Une boîte contenant du désinfectant et des gants est mise à disposition des joueurs pour le balayage des courts.

### 1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m<sup>2</sup> par personne ; pas de contact physique

#### Mesures

Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Les bancs des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.

Un système de réservation des courts est disponible (BalleJaune)

Pour une réservation d'une heure, on joue 55 minutes (p.ex. 16h00 – 16h55)

Seul les joueurs ayant réservés un court sont autorisés à entrer dans les installations du club.

Aucun spectateur ou personne tierce n'est admis.

#### 1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

##### Mesures

Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.

Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur et WC de chantier

En raison des travaux de rénovation, il n'y a actuellement ni buvette ou vestiaires. Dans l'éventualité où le bâtiment serait terminé avant la levée de ces mesures, celui-ci restera fermé.

#### 1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

##### Mesures

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes:

La réservation à l'avance des courts se fait à travers notre système BalleJaune.

En cas de réservation avec un invité, il est obligatoire d'indiquer son nom et prénom dans le système.

#### 1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

##### Mesures

Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de venir jouer. Elles restent confinées, appellent leur médecin de famille et suivent ses directives. Il faut informer immédiatement le partenaire de jeu ou le groupe d'entraînement des symptômes de maladie.

#### 1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

##### Mesures

Les mesures de protection du TC Romont ont été communiquées avant le 11.05.2020 aux membres et utilisateurs des installations par email

L'affiche de l'OFSP a été suspendue dans le TC Romont. En plus, l'affiche de Swiss Tennis «Voici comment nous protéger dans le club/centre de tennis » a été placardée sur le court de tennis.

## 2. Mesures pour les joueurs de tennis

### 2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

#### Mesures

Par la réservation et la confirmation du court, le membre/client accepte les mesures de protection définies. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Avoir pris connaissance du mailing et des recommandations de l'OFSP et de SwissTennis

Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Avoir pris connaissance du mailing et des recommandations de l'OFSP et de SwissTennis

### 2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

#### Mesures

Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes:

Tous les joueurs doivent prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter les mains.

On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.

Les joueurs n'échangent aucun objet.

Les joueurs de tennis amènent leurs propres balles.

Chacun ramène ses détritux à la maison.

### 2.3 Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

#### Mesures

Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les coordonnées personnelles. Ceci est assuré par les mesures suivantes:

Système de réservation online via le système BalleJaune

Les joueurs de tennis ne peuvent pas entrer dans l'enceinte du club plus de 5 minutes avant leur temps de jeu.

Les joueurs de tennis doivent quitter les installations immédiatement après la fin de leur temps de jeu (55 min)

## 2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

### Mesures

Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment. Les transports publics ainsi que le covoiturage pour les personnes n'habitant pas sous le même toit sont à éviter

## 3. Mesures pour l'enseignement du tennis

### 3.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

### Mesures

Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club/centre dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes:

Mailing et affiches de recommandation

Le club autorise les groupes d'entraînements de plus de 2 joueurs de tennis avec un professeur.

### 3.2. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

### Mesures

Le respect des consignes de 10 mètres carrés par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :

Un maximum de 5 personnes par court est autorisé.

### 3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

### Mesures

Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs clients une quantité suffisante de désinfectant.

Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.

### 3.4. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

#### Mesures

Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation (avec les coordonnées des joueurs de tennis). S'il y a plus de 2 participants, ils doivent être confirmés par le comité du club/de la direction du centre.

### 3.5. Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

#### Mesures

Les clients ont été informés de toutes les règles de conduite de la manière suivante:

Mailing envoyé à tous les membres du club et rappel de ces règles communiqué lors de la réservation des courts

Règles publiées sur le site Internet du club

Affiches de l'OFSP et Swiss Tennis placardées au club

### Conclusion

Ce document a été établi par le TC Romont le 4 mai 2020

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres et clients.

Personne mandatée COVID-19, Signature et date: Romont, le 4 mai 2020

*M. Maradan*